Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_011_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-011-2026

Objet : Avenant à la convention Bien vivre partout avec la Région Bretagne

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_011_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-011-2026

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

Objet : Avenant à la convention Bien vivre partout avec la Région Bretagne

EXPOSE DES MOTIFS

La Région a mis en place le programme « Bien vivre partout en Bretagne » auprès de chaque territoire intercommunal. Ce programme est proposé aux Communes, EPCI, bailleurs sociaux et partenaires des collectivités sous conditions, sous forme d'aides financières à des investissements et études.

Les objectifs et conditions de ce programme sont rappelés dans la délibération du 27 juin 2024, approuvant la convention « Bien vivre partout en Bretagne » pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Celle-ci prévoit un montant total d'aides financières de 5 266 058 € pour l'ensemble des porteurs de projets, ainsi que la liste des projets retenus et les montants de subvention affectés à chaque projet.

La convention comporte une clause de revoyure, permettant de prendre en compte les projets qui ont pu être ajournés, ou dont le coût a été actualisé à la baisse depuis la préparation de la convention. Par ailleurs, la Région propose de repousser l'échéance pour déposer les dossiers définitifs retenus au 30 juin 2026, au lieu du 31 décembre 2025 comme prévu actuellement.

La Région avait également mis en réserve une enveloppe et réaffecté un reliquat des années précédentes du programme « Bien vivre partout en Bretagne ». Un reliquat d'enveloppe est ainsi dégagé, qu'il convient de réaffecter à des projets du territoire afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe d'ici l'échéance de la convention.

Modifications proposées à la convention Bien vivre partout en Bretagne	**A réaffecter**
Projets initiaux ayant évolué :	
Binic-Etables sur Mer – Renaturation site de la Rognouse	59 750 €
Langueux – Renaturation cour d'école maternelle des Fontenelles	6 462 €
Lantic – Liaisons douces	66 812 €
Plaintel – Centre de santé	175 500 €
Ploeuc L'Hermitage – Aménagement voie verte Saint Eloi	28 917 €
Saint-Brieuc – Rénovation de la MJC	175 500 €
Trémuson – Aménagement rue de Brest : Espace partagé piétons/cyclistes	26 453 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_011_2026-DE

Montant mis en réserve en application de la convention	100 000 €
Reliquats des anciens dispositifs 2021 et 2022	35 783 €
Total à réaffecter	**675 177 €**

Les projets nouveaux et éligibles des Communes, bailleurs sociaux et partenaires du territoire ont été portés à la connaissance de la Région et de l'Agglomération. Les élus du Bureau ont transmis les propositions à la Région, décideur final de la répartition du programme.

Les choix des élus régionaux, portés à la connaissance du Bureau, sont les suivants :

Proposition de réaffectation du reliquat	**Montant**
La Méaugon : création d'un observatoire de la nuit	89 374 €
Plaintel : création d'un espace culturel	175 500 €
Saint-Brieuc : rénovation gymnase et création d'un dojo au Grand-Clos	175 500 €
Syndicat du Grand Mazier (SYGMA+) : actualisation du schéma directeur	19 200 €
ADALEA : pôle chantier d'insertion avec construction de 30 studios	215 603 €
TOTAL	**675 177 €**

L'avenant joint à la présente délibération acte cette répartition, et intègre le nouveau délai de dépôt des dossiers définitifs (30 juin 2026).

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_011_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention Bien vivre partout avec la Région Bretagne, approuvé par délibération DB-143-2024 en date du 27 juin 2024 ;

VU l'avis de la Commission Administration, finances en date du 3 février 2026 ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 29 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'avenant à la convention Bien vivre partout avec la Région Bretagne et ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent avec la Région Bretagne.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 66	Pouvoirs : 11	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON